AR Prefecture
079-257902205-20231130-2023BU1130SG1-DE
Reçu le 01/12/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

# Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 30 novembre 2023

| | |
|---|---|
| Date de publication : 01/12/2023 | Délégués en exercice : 21 |
| Date de convocation : 23/11/2023 | Nombre de délégués présents ou *représentés* : 16<br>Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0 |

Le 30 novembre 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Bouillé-Courdault (85) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Lydie BERNARD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :
*Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)*

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
*Olivier POIRAUD (pouvoir à Catherine TROMAS)*
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
*Stéphane COUTTIER (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)*
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET
*Laurent HUGER (pouvoir à Bernard BORDET)*

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :
Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

## Désignation d'un représentant au comité régional biodiversité de Nouvelle-Aquitaine

AR Prefecture

079-257902205-20231130-2023BU1130SG1-DE
Reçu le 01/12/2023

# Désignation d'un représentant au comité régional biodiversité de Nouvelle-Aquitaine

## Contexte

Le comité régional de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine a été créé par arrêté du 30 octobre 2018, il comprenait 160 membres nommés pour un mandat de 5 ans, qui arrive à échéance fin octobre.

Dans le cadre du renouvellement des membres du comité régional biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, le Parc doit actualiser sa représentation pour y participer et dispose d'un siège au sein du Collège 1. Cependant, afin d'assurer la parité femmes-hommes requises au sein de l'instance, il est demandé de proposer les noms d'une femme et d'un homme. Le comité régional de biodiversité se réservera la possibilité de choisir afin d'assurer la parité de la composition de sa future mandature.

## Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> de désigner Mme Catherine TROMAS et M. Elmano MARTINS pour représenter le Syndicat mixte du Parc naturel Régional du Marais poitevin,

> le tableau des représentations sera mis à jour après connaissance du nom retenu.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pascal DUFORESTEL